



Suite à la rencontre des représentants de nos deux organisations, le SNFOLC et l'APBG tiennent à dénoncer le projet ministériel de grille pour l'enseignement des SVT en collège de la sixième à la troisième tel qu'il est actuellement proposé à discussion.

Les deux organisations demandent une refonte du projet prenant en compte le respect d'un enseignement disciplinaire de la sixième à la troisième avec un horaire hebdomadaire de 1h30 minimum dans la discipline stricte avec cours et travaux pratiques et avec un enseignant spécialiste de SVT correspondant à sa qualification de recrutement. Un travail interdisciplinaire pourrait se faire sur un temps horaire supplémentaire mais cela en aucun cas en supprimant un enseignement scientifique disciplinaire avec des cours et des travaux pratiques scientifiques expérimentaux.

Les deux organisations soulignent aussi la nécessité de programmes annuels et cohérents sur l'ensemble du collège qui seuls permettent de donner à l'élève la garantie d'un programme d'éducation nationale quelle que soit sa situation ou le changement d'établissement de plus en plus liés aux aléas professionnels des parents. Ce sont les conditions pédagogiques avec des groupes restreints de travaux pratiques qui permettront l'adaptation aux cas de chacun.

Paris le 24 mars 2015